RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02553
Numéro SIREN : 453 453 060
Nom ou dénomination : ABER PROPRETE AZUR

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2024 sous le numéro de dépôt 6865

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

·1· **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 836 RUE DU AS VERCHANT 34000 MONTPELLIER — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 45345306000013 0 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092023 Net 3	N-1 30092022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	3 516 306	AI	3 516 306	3 516 306
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	78 601	AQ 49 962	28 639	34 683
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 768 667	AS 1 399 299	369 368	349 861
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 121 551	AU 1 161 777	959 774	877 678
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	67 644	BI	67 644	65 122
	TOTAL (II)	BJ	7 552 768	BK 2 611 038	4 941 730	4 843 651
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	71 305	BM	71 305	87 450
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 308 925	BY 360 743	4 948 183	4 740 054
	Autres créances (3)	BZ	455 400	CA	455 400	756 655
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	200 000	CE	200 000	200 000
	Disponibilités	CF	3 353 318	CG	3 353 318	3 329 710
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	63 171	CI	63 171	57 084
	TOTAL (III)	CJ	9 452 120	CK 360 743	9 091 377	9 170 953
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 004 888	1A 2 971 780	14 033 107	14 014 603

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR 520 236

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000008 en Euros.

Cegid Quadra

DGFiP N° 2051 2023

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 120 000)	DA	1 120 000	1 120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	112 000	112 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	6 291 948	5 756 891
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	572 942	1 070 057
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	8 096 890	8 058 948
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	75 000	75 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	75 000	75 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 544	7 127
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	663 117	541 464
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 005 157	5 164 312
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	175 694	155 510
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 705	12 242
	TOTAL (IV)	EC	5 861 217	5 880 655
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 033 107	14 014 603

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 861 217	5 880 655
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	368 670	FB	FC	368 670	296 780
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	23 818 255	FH	FI	23 818 255	24 336 079
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	24 186 926	FK	FL	24 186 926	24 632 859
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	107 984	171 355
	Autres produits (1) (11)				FQ	172	566
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	24 295 081	24 804 780
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	639 410	573 326
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	16 145	(3 000)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	2 939 682	3 067 065
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	676 955	717 306
	Salaires et traitements*				FY	15 666 071	15 194 582
	Charges sociales (10)				FZ	2 972 028	3 007 409
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	534 728	501 372
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	116 541	82 550
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	42 029	59 781
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	23 603 589	23 200 392
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	691 492	1 604 388
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2 469	1 019
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	2 469	1 019
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 469	1 019
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	693 962	1 605 407

Cegid Quadra

Dossier N° 000008 en Euros.

DGFiP N° 2053 2023

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	47 383	169 494
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	73 921	20 900
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	121 304	190 394
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	74 171	137 911
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	48 767	14 055
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	122 939	151 966
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 634)	38 428
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	22	218 806
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	119 363	354 972
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	24 418 855	24 996 193
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 845 913	23 926 136
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	572 942	1 070 057

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	47 383	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	63 569	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	62 664	91 023
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	122 937	121 304

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	63 569	47 383

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/2023

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités sur marchés	8 271	
Amendes contraventions	2 330	
Exercices antérieurs	63 569	47 383
Cessions immobilisations	48 767	73 921

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Ecart provision Taxe A 2022	24 898	
regul comptes fournisseurs	17 623	
véhicule accidenté 082022	9 950	
Regul Agrr 122021	5 058	
Regul diverses	6 040	10 237
Regul Taux AT		25 920
Regul Provision AGEFIPH 2022		6 384
Regul sommes en erb		4 842

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	3 516 306	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP	78 601	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	1 659 693	KT	KU 259 451
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	130 136	KW	KX 99 861
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	1 728 163	KZ	LA 312 737
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	41 225	LC	LD 7 005
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	3 637 817	LO	LP 679 054
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	63 322	1U	1V 4 322
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	63 322	LR	LS 4 322
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	7 217 445	ØH	ØJ 683 376

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 3 516 306	1X 3 516 306
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 78 601	MI 78 601
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 150 477	MK 1 768 667	ML 1 768 667
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 229 997	MO 229 997
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 195 918	MQ 1 844 982	MR 1 844 982
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 1 658	MT 46 572	MU 46 572
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG 348 053	NH 3 968 818	NI 3 968 818
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 67 644	2G 67 644
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 67 644	2H 67 644
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 348 053	ØL 7 552 768	ØM 7 552 768

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000008 en Euros.

Cegid Quadra

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	43 918	PW	6 044	PX		PY	49 962
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 309 831	QA	239 176	QB	149 709	QC	1 399 299
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	38 870	QE	17 582	QF		QG	56 452
	Matériel de transport	QH	953 299	QI	265 912	QJ	147 919	QK	1 071 291
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 677	QM	6 016	QN	1 658	QO	34 034
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 375 595	QV	534 728	QW	299 286	QX	2 611 038
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	2 375 595	QP	534 728	QQ	299 286	QR	2 611 038

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

DGFiP N° 2056 2023

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	75 000	5W		5X		5Y	75 000
	TOTAL II	5Z	75 000	TV		TW		TX	75 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	289 521	6U	116 541	6V	45 319	6W	360 743
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	289 521	TY	116 541	TZ	45 319	UA	360 743
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	364 521	UB	116 541	UC	45 319	UD	435 743
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	116 541	UF	45 319		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/2023

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
LITIGES PRUDHOMAUX	75 000			75 000

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	67 644	UV	(0)	UW	67 644
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	520 236		0		520 236
	Autres créances clients	UX	4 788 689		4 788 689		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	44 876		44 876		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	319 823		319 823		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	55 947		55 947		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	34 754		34 754		
	Charges constatées d'avance	VS	63 171		63 171		
	TOTAUX	VT	5 895 140	VU	5 307 260	VV	587 880
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 544	4 544		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	663 117	663 117		
Personnel et comptes rattachés		8C	2 396 745	2 396 745		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	968 685	968 685		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 221 756	1 221 756		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	417 971	417 971		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	175 694	175 694		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	12 705	12 705		
TOTAUX		VY	5 861 217	VZ 5 861 217		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000008 en Euros.

GROUPE GORIOUX
QUIMPER

GORIOUX FARO ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

EXEMPLAIRE
A ADRESSER
AU GREFFE

S.A.S.U. ABER PROPRETE AZUR

836, rue du Mas de Verchant
ZAC du Parc d'Activités Eureka
34000 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

S.A.S.U ABER PROPRETE AZUR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'associée unique,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER PROPRETE AZUR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Apurement des soldes clients

Risque identifié

A la clôture de l'exercice écoulé, les créances clients s'élevaient à 5.190 K€, y compris 520 K€ de créances douteuses ou à risque.
Le caractère recouvrable de ces créances constitue selon nous un élément essentiel dont il convient de s'assurer.

Notre réponse

A cet effet, nous avons contrôlé le dénouement et la correcte évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

- ✓ En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce n'ont pas pu être communiquées, le système d'information de la société ne permettant pas d'extraire l'ensemble des informations prévues. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 21 février 2024

Pour le commissaire aux comptes
Gorioux Faro & Associés

Claude FARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 836 RUE DU AS VERCHANT 34000 MONTPELLIER — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 45345306000130 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092023 Net 3	N-1 30092022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	3 516 306	AI	3 516 306	3 516 306
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	78 601	AQ 49 962	28 639	34 683
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 768 667	AS 1 399 299	369 368	349 861
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 121 551	AU 1 161 777	959 774	877 678
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	67 644	BI	67 644	65 122
	TOTAL (II)	BJ	7 552 768	BK 2 611 038	4 941 730	4 843 651
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	71 305	BM	71 305	87 450
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 308 925	BY 360 743	4 948 183	4 740 054
	Autres créances (3)	BZ	455 400	CA	455 400	756 655
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	200 000	CE	200 000	200 000
	Disponibilités	CF	3 353 318	CG	3 353 318	3 329 710
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	63 171	CI	63 171	57 084
	TOTAL (III)	CJ	9 452 120	CK 360 743	9 091 377	9 170 953
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 004 888	1A 2 971 780	14 033 107	14 014 603

GORIOUX - PARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR 520 236
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des rubriques comportant cette mention sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000008 en Euros.

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 120 000)	DA	1 120 000	1 120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	112 000	112 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	6 291 948	5 756 891
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	572 942	1 070 057
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	8 096 890	8 058 948
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	75 000	75 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	75 000	75 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 544	7 127
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	663 117	541 464
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 005 157	5 164 312
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	175 694	155 510
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 705	12 242
	TOTAL (IV)	EC	5 861 217	5 880 655
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 033 107	14 014 603

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 861 217	5 880 655
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° 000008 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	368 670		FC	368 670	296 780
	Production vendue biens*	FD / FE / FF			FF		
	Production vendue services*	FG / FH / FI	23 818 255		FI	23 818 255	24 336 079
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	24 186 926		FL	24 186 926	24 632 859
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	107 984	171 355
	Autres produits (1) (11)				FQ	172	566
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	24 295 081	24 804 780
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	639 410	573 326
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	16 145	(3 000)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	2 939 682	3 067 065
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	676 955	717 306
	Salaires et traitements*				FY	15 666 071	15 194 582
	Charges sociales (10)				FZ	2 972 028	3 007 409
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	534 728	501 372
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	116 541	82 550
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	42 029	59 781
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	23 603 589	23 200 392
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	691 492	1 604 388
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2 469	1 019
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	2 469	1 019
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 469	1 019
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	693 962	1 605 407

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000008 en Euros.

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	47 383	169 494
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	73 921	20 900
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	121 304	190 394
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	74 171	137 911
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	48 767	14 055
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	122 939	151 966
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 634)	38 428
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	22	218 806
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	119 363	354 972
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	24 418 855	24 996 193
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 845 913	23 926 136
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	572 942	1 070 057
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	47 383	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	63 569	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	62 664	91 023
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	122 937	121 304

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	63 569	47 383

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000008 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/2023

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités sur marchés	8 271	
Amendes contraventions	2 330	
Exercices antérieurs	63 569	47 383
Cessions immobilisations	48 767	73 921

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Dossier N° 000008 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE AZUR 30/09/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Ecart provision Taxe A 2022	24 898	
regul comptes fournisseurs	17 623	
véhicule accidenté 082022	9 950	
Regul Agrr 122021	5 058	
Regul diverses	6 040	10 237
Regul Taux AT		25 920
Regul Provision AGEFIPH 2022		6 384
Regul sommes en erb		4 842

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER PROPRETE AZUR sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'achat. L'appréciation se fait au regard de la valeur de marché.
Si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

GORIOUX - PARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Agencement des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques matériel et outillage	3 à 5 ans
Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de Transport	1 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Transfert au 1er mars 2023 de l'agence de Chambéry au « 27 Pierre et Marie Curie - Gerzat (63) », anciennement domiciliée au « 10 rue Dieudonné Coste Cournon d'Auvergne (63) » et conclusion d'un nouveau bail commercial.

C – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Transfert au 1er janvier 2024 de l'agence de Clermont-Ferrand au « 29 rue Gustave Eiffel – Seynod (74) », anciennement domiciliée au « 213 rue Denis Papin – La Motte-Servolex (72) » et conclusion d'un nouveau bail commercial.

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en K euros	30/09/2022	Acquisitions	Diminutions	30/09/2023
Immobilisations incorporelles	3 516			3 516
Agencements des constructions	78			78
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1 660	259	150	1 769
Installations générales agencements divers	130	100		230
Matériel de transport	1 728	313	196	1 845
Matériel de bureau et mobilier	41	7	2	46
Total	**7 153**	**679**	**348**	**7 484**

2. Fonds commercial

Fonds commercial	Valeur brute	Amort/Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds achetés	3 516		3 516	0
Total	**3 516**	**0**	**3 516**	**0**

3. Immobilisations financières

Valeurs en K euros	30/09/2022	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
Titres de participation	0			0
Prêts & autres immobilisations financières	63	4		67
Total	**63**	**4**	**0**	**67**

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

4. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en K euros	30/09/2022	Augmentation	Diminution	30/09/2023
Immobilisations incorporelles	0			0
Agencements des constructions	44	6		50
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1 310	239	150	1 399
Installations générales agencements divers	39	18		57
Matériel de transport	953	266	148	1 071
Matériel de bureau et mobilier	30	6	2	34
Total	**2 376**	**535**	**300**	**2 611**

2. Provisions

Valeurs en Keuros	30/09/2022	Dotations	Reprises	30/09/2023
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour litiges				0
Autres provisions	75			75
Total provisions pour charges	75	0	0	75
Sur stocks et en cours				
Clients	289	117	45	361
Fonds commun de placement				
Autres provisions				
Total provisions pour dépréciation	289	117	45	361
Total	**364**	**117**	**45**	**436**
- exploitation		117	45	
- financier				
- exceptionnel				

5. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en K euros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Autres immobilisations financières	68		68
Créances clients et comptes rattachés	5 309	4 789	520
Personnel et comptes rattachés	45	45	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Etat créances fiscales	376	376	
Débiteurs divers	35	35	
Charges constatées d'avances	63	63	
Total	**5 896**	**5 308**	**588**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Charges d'exploitation	63
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
Total	**63**

3. Produits à recevoir

Valeurs en K euros	Montant
Fournisseurs, avoirs à recevoir	7
Clients, factures à établir	23
Produit à recevoir divers	2
Total	**32**

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 1 120 000 euros, est composé de 112 000 actions de nominal 10 €.

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	8 059
Résultat de l'exercice	573
Distribution de dividendes	-535
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	8 097
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**38**

GORIOUX - PARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en K euros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	663	663		
Personnel et comptes rattachés	2 397	2 397		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	969	969		
Dettes fiscales	1 640	1 640		
Groupe et associés				
Autres dettes	176	176		
Produits constatés d'avance	12	12		
Total	**5 862**	**5 862**	**0**	**0**

Toutes les dettes ont des échéances inférieures à 1 an.

2. Charges à payer

Valeurs en K euros	Montant
CET	68
Formation continue	0
Effort construction	49
Taxe d'apprentissage	13
TVTS	1
Comité d'entreprise	76
Agefiph	20
Organic	6
Clients, avoirs à établir	75
Fournisseurs, factures non parvenues	13
Congés payés	1 090
Charges sociales et fiscales sur congés payés	248
Primes annuelle	155
Charges sociales et fiscales sur primes annuelles	68
Primes conventionnelle	93
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	20
Participation	
Forfait social participation	
Total	**1 995**

3. Produits constatés d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Produits d'exploitation	12
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	0
Total	**12**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en K euros	Montant
Ventes de marchandises	369
Production services	23 818
Total	**24 187**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en K euros	Montant
France	24 187
Total	**24 187**

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en K euros	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations	49	74
Ecart Provision 2022	25	6
Régularisation comptes fournisseurs	18	
Véhicule accidenté	10	
Régularisation AGRR	5	
Régularisations diverses	6	15
Régularisation taux AT		26
Pénalités sur marchés	8	
Amendes pénalités	2	
Total	**123**	**121**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	10
Agents de maitrise	35
Employés	24
Ouvriers	550
Total	**619**

GORIOUX - FABO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Engagements en matière de retraite

Le montant global des engagements retraite s'élève à 97 936 €.

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 4,16 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 2% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : moyen pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 41 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2016-2018.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Ces indemnités concernent les salariés administratifs.

3. Société établissant des comptes consolidés

Les comptes de la société ABER PROPRETE AZUR S.A.S. sont inclus dans les comptes consolidés de la société ABER S.A.S. par la méthode de l'intégration globale.

4. Litiges sociaux

Plusieurs litiges prud'homaux sont en cours au 30/09/2023. Les demandes des salariés s'élèvent à 503 K€. Compte tenu de l'état d'avancement des procédures et au regard des éléments des différents dossiers, il n'a pas été jugé utile de constituer des provisions au 30/09/2023 pour ces contentieux.

Les litiges prud'homaux qui ont fait l'objet d'une première décision en défaveur de la société ABER PROPRETÉ AZUR ont fait l'objet de provisions pour risques et charges à hauteur de 75 K€.

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

ABER PROPRETE AZUR
Société par actions simplifiée au capital de 1 120 000 euros
Siège social : 836 rue du Mas de Verchant, ZAC du Parc d'Activités Eureka,
34000 MONTPELLIER
453 453 060 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 7 MARS 2024

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 572 942 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 572 942 euros

A titre de dividende global à l'associée unique..... 286 471 euros
Soit 2,56 euros par action

Le solde ..... 286 471 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 6 578 419 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 7 mars 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 286 471 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende Global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2022	535 000 €	/	535 000 €	4,78 €
30/09/2021	600 000 €	/	600 000 €	5,36 €
30/09/2020	458 531 €	/	458 531 €	4,09 €

Certifié conforme
La Présidente